



Recherche sur le programme d'allocations familiales pour les 6-18 ans en Tunisie

En 2015, 21,1 % des enfants vivaient sous le seuil de pauvreté, ce taux a augmenté pour atteindre **26 %** en 2021. En réponse aux chocs économiques (COVID-19 et guerre en Ukraine), un **programme d'allocations familiales pour les enfants âgés de 6 à 18 ans** a été introduit en juillet 2022 pour soutenir les familles vulnérables.

Programme d'allocations pour les enfants



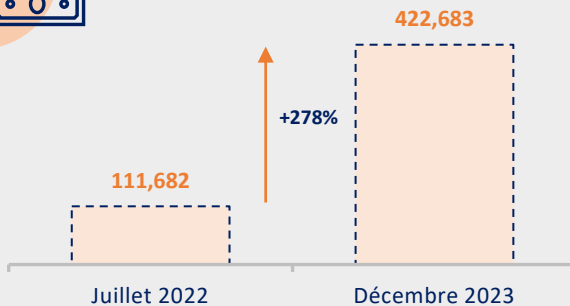
Allocation mensuelle de 30 DT et doublement de l'allocation de rentrée scolaire à 100 DT pour les **enfants de 5 à 18 ans** des familles vulnérables enregistrées au programme **AMEN Social**



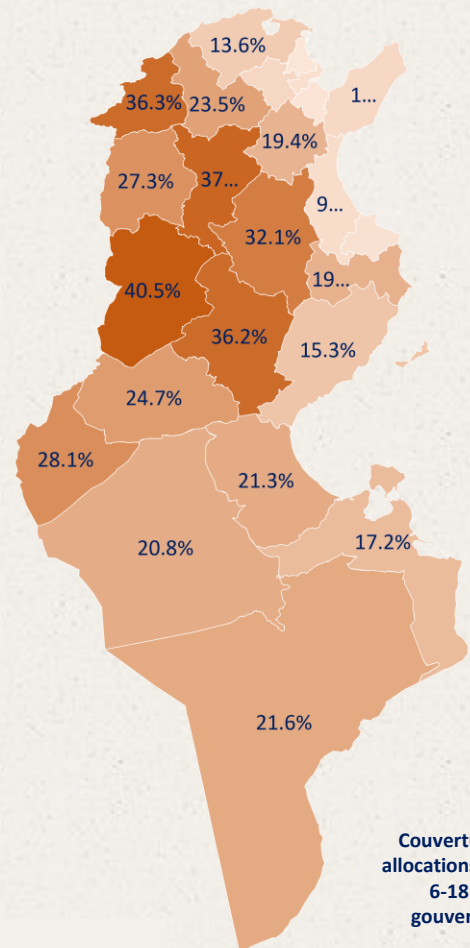
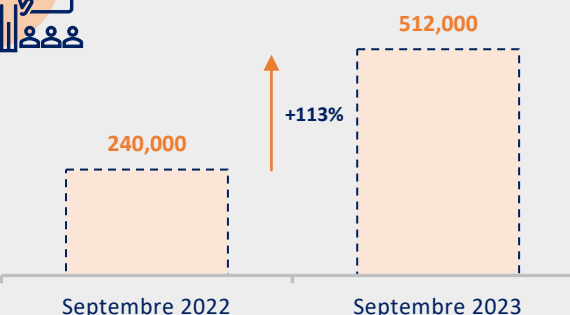
Mise en œuvre par le **ministère des Affaires Sociales**, avec le soutien de l'UNICEF, de l'USAID et de la KfW

Nombre d'enfants bénéficiaires

Allocation mensuelle



Allocation rentrée scolaire



Couverture des allocations enfants 6-18 par gouvernorat

7.6%

40.5%

Des résultats prometteurs pour un avenir meilleur



L'allocation contribue à une alimentation plus variée et de meilleure qualité : amélioration ou stabilisation des indicateurs alimentaires



L'allocation facilite l'accès aux soins de santé : amélioration de l'accès aux services de santé et réduction des frais médicaux supplémentaires



L'allocation favorise la scolarisation et l'assiduité des enfants : taux d'inscription élevé (95%-100%) et assiduité stable (93%)



L'allocation améliore le bien-être : amélioration de 38% du bien-être des ménages bénéficiaires



"L'allocation nous a permis d'acheter des vêtements et des fournitures scolaires pour nos enfants. Ils peuvent maintenant aller à l'école régulièrement." - Témoignage d'un bénéficiaire du programme

Recommandations



Assurer la viabilité financière du programme au-delà de 2024



Améliorer la communication et la coordination entre les niveaux de pouvoir



Renforcer les capacités techniques et humaines des travailleurs sociaux



Améliorer l'efficacité et l'accessibilité du programme



Améliorer la plateforme AMEN Social



Intégrer les travailleurs sociaux dans le suivi du programme



Revaloriser le montant de l'allocation



Reconsidérer l'attribution systématique de l'allocation au père de famille (chef de ménage)



Établir un circuit universel pour la gestion des réclamations